



Analyse de la déclaration politique régionale 2024-2029 au regard des enjeux et défis du secteur de la gestion et préservation de l'information

25 juillet 2024

En tant que fédération professionnelle du secteur des archives, l'Association des archivistes francophones de Belgique (AAFB) a pour missions de sensibiliser les citoyens et les représentants politiques aux enjeux du secteur. À l'aube des élections du 9 juin 2024, l'AAFB a notamment effectué plusieurs actions vers les représentants politiques : rédaction de son mémorandum « [Pensez 2030, loin de 1984](#) », organisation de débats politiques, rencontres et rédactions de notes, etc.

Feuille de route du prochain gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'AAFB souhaite proposer une analyse de la Déclaration de Politique de la Région wallonne (DPR) de 2024-2029.

Après analyse et lecture, nous déplorerons que malheureusement, aucune de nos revendications concrètes n'ait été entendue : révision du décret archives publiques, engagement de professionnels formés à la gestion et préservation de l'information, etc. Le terme « archive » est totalement absent dans la centaine de pages qui compose la DPR. L'analyse de la DPR, nous laisse penser que malheureusement, la gestion et la préservation de l'information n'ont pas été perçues comme des enjeux transversaux en matière de bonne gouvernance, la transparence administrative, la simplification administrative ainsi que l'attractivité des entreprises.

Gouvernance, transparence, efficacité et simplification administrative

Les notions de gouvernance, de transparence et d'efficacité occupent une position centrale dans la déclaration politique communautaire. Le mot « gouvernance » apparaît à 29 reprises, celui de la transparence à 17 reprises, celui de l'efficacité à 28 reprises et celui de la simplification administrative à 7 reprises.

Le premier chapitre de la déclaration politique est consacré à la gouvernance. On y retrouve plusieurs sous-thématiques telles qu'un renforcement des relations entre niveaux de pouvoir, la transparence dans la gestion publique, la simplification administrative et la rationalisation des structures et une clarification de leurs missions.

Par ailleurs, le Gouvernement entend soutenir « *une digitalisation poussée des administrations et Unités d'administration publiques (UAP)* »¹. Afin d'atteindre cet objectif de digitalisation, il convient d'accompagner le personnel des administrations et de mettre en place une véritable politique de gestion des données.

En tant que professionnel-les de la gestion et préservation de l'information, nous pensons qu'il est malheureux que **ces différentes notions ne soient pas liées directement ou indirectement à la gestion**

¹ DPR, <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2024/07/DPR2024-2029.pdf>, p.17.

AAFB

Association des archivistes francophones de Belgique asbl
Siège social : 98, Rue Nanon – 5000 Namur – 081/39-04-67

N° entreprise : BE 0885.806.671 – compte BE10 0682 4626 1304 - RPM- Namur/Liège
secretaire@archivistes.be - <https://www.archivistes.be/>

et préservation de l'information. En effet, pour atteindre les objectifs de bonne gouvernance, de transparence, d'efficacité et de simplification de l'administration et de la chose publique, il convient de mettre en place des mesures et des moyens permettant le développement d'une gestion documentaire au sein des institutions.

Dans son mémorandum, l'AAFB proposait notamment **l'obligation d'engager des référents formés en matière de gestion et préservation de l'information dans toutes les administrations et institutions publiques** (revendication générale n°18). Le secteur alertait également sur la nécessité **de revoir le décret relatif aux archives publiques en Région wallonne** (revendication RW n°1).

Régionalisation

Au cours de cette législature, le Gouvernement a pour ambition une plus grande efficacité et efficience de l'espace institutionnel francophone. Dans cette optique, le Gouvernement souhaite pouvoir effectuer **des transferts de compétences pertinents**. Dans les matières visées par ces transferts possibles, on retrouve notamment le patrimoine culturel : **« Le patrimoine culturel pourrait lui être régionalisé pour rejoindre la compétence du patrimoine »**².

La DPR contient également les précisions suivantes : le Gouvernement entend *« renforcer les synergies avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin que la Wallonie gère à terme de manière plus coordonnée les patrimoines (immatériel, mobilier, immobilier) sur son territoire »*³.

Pour réaliser cette ambition, le Gouvernement mènera un travail de fond en veillant à y associer la minorité parlementaire. En tant que fédération professionnelle, l'AAFB espère qu'une concertation se fera également avec les acteurs des secteurs concernés.

Numérique

Devenue incontournable depuis plus de deux décennies, la transformation numérique occupe également une place importante dans la déclaration de politique régionale. Un chapitre est dédié à cette thématique et prévoit des mesures en faveur de la digitalisation de l'administration, du développement des compétences, de l'intelligence artificielle, de la transformation des entreprises et de la cybersécurité. Cependant, de nouveau, **aucune mention n'est faite concernant la gestion et la préservation des données numériques pourtant importantes pour la bonne gouvernance et transparence.**

Lors de notre débat du 4 avril 2024 organisé à Namur, nous avons notamment abordé la thématique de la gestion et préservation de l'information au sein des entreprises en rappelant son importance et les opportunités d'efficacité⁴. Rappelons notamment, que l'information doit être vue comme un actif stratégique dans les entreprises. Avec la croissance du numérique, la gestion de l'information est

² DPR, <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2024/07/DPR2024-2029.pdf>, p. 9.

³ DPR, <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2024/07/DPR2024-2029.pdf>, p. 27.

⁴ <https://www.archivistes.be/memorandum-2024-2029-retour-sur-les-debats-davril/>

AAFB

Association des archivistes francophones de Belgique asbl
Siège social : 98, Rue Nanon – 5000 Namur – 081/39-04-67

N° entreprise : BE 0885.806.671 – compte BE10 0682 4626 1304 - RPM- Namur/Liège
secretaire@archivistes.be - <https://www.archivistes.be/>

devenue un défi : il faut pouvoir assurer son accès, sa circulation et sa diffusion mais également pouvoir la retrouver facilement et assurer son intégrité. C'est aussi un facteur de risque quand l'information est mal traitée : possibilité d'amendes en cas de non-respect du RGPD, blocage opérationnel en raison d'une perte d'informations, possibilité de fuites de données ou de hackage, etc. La présence de professionnel·les dans les entreprises est donc primordiale pour réussir le tournant numérique.

Les défis de la dématérialisation des documents et du numérique se posent également au niveau des administrations publiques où il convient d'avoir des archivistes et gestionnaires de l'information pour assurer la préservation et l'accès aux données. Il est nécessaire de les inclure dans les différents projets de dématérialisation. Par exemple, le Gouvernement souhaite *«la dématérialisation effective des permis d'urbanisme pour fluidifier le processus administratif en apportant plus de confort tant aux demandeurs, aux instances d'avis, aux citoyens qu'aux autorités compétentes et pour augmenter la participation citoyenne et accélérer les prises de décision⁵»*. Pour atteindre cette ambition, il est nécessaire d'accompagner les administrations locales et de prévoir les moyens nécessaires pour se doter de systèmes d'archivage électronique permettant la conservation à long terme de ces documents.

Dans la DPR, le Gouvernement a pris conscience que *« la digitalisation est devenue un impératif pour toutes les entreprises »*⁶ et il *« s'engage à soutenir cette révolution numérique et à promouvoir la maturité numérique des entreprises, au travers de mesures de soutien au déploiement des technologies et d'accompagnement à la digitalisation des entreprises, particulièrement des PME, TPE et indépendants »*⁷. En tant que fédération du secteur, nous espérons que ces mesures de soutien englobent le recours à des professionnels pour mettre en place de véritables politiques de gestion de l'information au sein des entreprises.

Dans la DPR, un point d'attention est également mis sur la **cybersécurité**. En effet, il est fait mention que *« Le Gouvernement accordera une attention particulière à la protection des structures stratégiques en collaborant étroitement avec les autorités fédérales dans le cadre de NIS2 pour garantir une défense robuste et coordonnée des infrastructures critiques, dont les hôpitaux. La recherche en cybersécurité sera encouragée par le biais de partenariats avec les entreprises, permettant ainsi de développer un pôle d'excellence produisant des solutions innovantes et adaptées aux défis actuels. Ces mesures combinées contribueront à créer un environnement numérique souverain, résilient et sûr pour tous »*⁸. Cependant, en tant que fédération du secteur, nous souhaitons souligner qu'il ne faut pas négliger le rôle des gestionnaires de l'information pour garantir la sécurité des données. Lors d'une journée d'étude en avril 2023 sur cette thématique⁹, il est ressorti qu'il existe des liens intrinsèques entre la sécurité de l'information, la gestion et préservation de l'information et la protection des données à

⁵ DPR, <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2024/07/DPR2024-2029.pdf>, p.80.

⁶ DPR, <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2024/07/DPR2024-2029.pdf>, p.30.

⁷ DPR, <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2024/07/DPR2024-2029.pdf>, p.30.

⁸ DPR, <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2024/07/DPR2024-2029.pdf>, p.30.

⁹ Voir « AAFB on tour : quatre rencontres thématiques avec le secteur, riches d'enseignement » dans <https://www.archivistes.be/wp-content/uploads/2024/04/2024-Info-AAFB.pdf>, p.5.

AAFB

Association des archivistes francophones de Belgique asbl
Siège social : 98, Rue Nanon – 5000 Namur – 081/39-04-67

N° entreprise : BE 0885.806.671 – compte BE10 0682 4626 1304 - RPM- Namur/Liège
secretaire@archivistes.be - <https://www.archivistes.be/>

caractère personnel. Les échanges ont également fait ressortir qu'il y a un manque de concertation entre les différents métiers de l'information (DPO, IT, et archiviste).

Soulignons que le Gouvernement a prêté une attention à **l'empreinte numérique** : « *levier indispensable pour réussir la transition énergétique et écologique, le numérique doit également viser, comme les autres secteurs, la neutralité carbone en maximisant les efforts pour la réduction de ses émissions. Le Gouvernement s'engage à développer une approche intégrée, combinant Green IT et IT for green, notamment au travers de technologies décarbonnées by design afin de minimiser l'impact environnemental des technologies¹⁰* ».

À ce sujet, nous rappelons que les gestionnaires de l'information ont un rôle à jouer dans la réduction de l'empreinte numérique par la mise en place d'une gestion raisonnée de l'information.

Revendication générale numérique n°5 : Sensibiliser les administrations et les entreprises sur l'empreinte environnementale du développement numérique afin de mettre en place une gestion raisonnée de l'information. Croire que l'utilisation et la création de données numériques permet de réduire l'empreinte carbone est une utopie. Il convient d'avoir une gestion raisonnée des données numériques. Par exemple, la numérisation de documentation n'est pas toujours la solution.

Mémoire AAFB, « Pensez 20230, loi de 1984 », p.11

Emploi et formation

La thématique de la formation est présente dans le mémorandum de l'AAFB avec deux revendications concrètes. En effet, à l'heure actuelle, l'offre de formation en archivistique et plus largement en gestion et préservation de l'information est peu étoffée en Belgique et est insuffisante notamment au niveau du numérique. L'AAFB proposait notamment **d'enrichir et d'améliorer les formations pour développer les compétences des professionnels du secteur** (revendication générale n°16) mais aussi **d'inclure des cours d'introductions aux archives dans les programmes d'autres domaines** (revendication générale n°17).

Au niveau de la DPR, le Gouvernement souhaite « *assurer une offre de formation efficiente et en ligne avec les besoins actuels et futurs du monde du travail, garantissant des formations à jour par rapport aux réalités des métiers et des territoires* »¹¹. Cette ambition peut donc rencontrer notre préoccupation et nous espérons que l'offre de formation dans notre secteur pourra être enrichie pour répondre aux réalités du métier et de son évolution.

¹⁰ DPR, <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2024/07/DPR2024-2029.pdf>, p. 28.

¹¹ DPR, <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2024/07/DPR2024-2029.pdf>, p.37.

AAFB

Association des archivistes francophones de Belgique asbl
Siège social : 98, Rue Nanon – 5000 Namur – 081/39-04-67

N° entreprise : BE 0885.806.671 – compte BE10 0682 4626 1304 - RPM- Namur/Liège
secretaire@archivistes.be - <https://www.archivistes.be/>